



Quel rôle ?

- **Accueillir** les bénévoles et porteurs de projets associatifs (permanence physique/téléphonique/numérique)
- **Apporter une information adaptée** à la demande ou au besoin sur les essentiels de la vie associative
- **Expliquer** les principales démarches administratives
- **Mettre à disposition une documentation de base** actualisée et faire connaître les outils existants
- **Orienter** le demandeur vers un autre interlocuteur selon le besoin
- **Peut organiser des formations** de bénévoles en lien avec le réseau

Quel prérequis ?

- Souhait d'offrir un premier niveau d'appui et d'information aux associations de son territoire, dont le périmètre doit être défini
- Volonté de participer au réseau départemental

Les moyens à mobiliser

- Une personne référente (0,5 à 1 ETP dédié)
- Un lieu d'accueil visible et accessible ouvert au moins 2 demi-journées/semaine
- Un ordinateur connecté et scanner accessibles
- Implication et contribution au réseau

**Vous souhaitez rejoindre le réseau et être labellisé
Accompagnement spécialiste ?**

Prenez contact les personnes en charge de la co-animation du réseau de votre département.

(Les contacts respectifs sont sur les pages départementales)

Elles vous transmettront la charte du réseau et le cadre de référence de la mission et vous expliqueront les modalités pour rejoindre le réseau.

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures ancrées dans leur environnement local

Par exemple : une association, un centre social, un espace de vie sociale, le service « vie associative » d'une collectivité, etc.

Périmètre : Intercommunal